

Nouvelle édition du Fast50

# Une croissance du chiffre d'affaires de 2.768% ou de 368% seulement?

par Alfons Calders

**Chaque année, Deloitte établit son palmarès Fast50 des entreprises qui enregistrent des taux de croissance vertigineux. Vous êtes candidat?**

L'année dernière, c'est **Voice-works** qui a remporté l'édition Benelux du Technology Fast50 (les entreprises ayant développé une technologie et dont le siège social est établi au Benelux depuis plus de 5 ans). Cette entreprise hollandaise (active dans les solutions de téléphonie pour entreprises) a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 3,5 millions d'euros et atteint un taux de croissance de 2.768% pour la période 2006 – 2010. La première entreprise belge, **Voxbone** (*Voice over IP*), apparaît à la 11e place du Fast50. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros et un taux de croissance de 1.403%. La dernière entreprise du classement, la 50e donc, est **Zarafa** (Open Source Email & Collaboration Software) avec un chiffre d'affaires confidentiel et un taux de croissance de 368% seulement. Il existe donc des sociétés qui, malgré la crise, sont beaucoup plus performantes que la moyenne du marché...

Souvent – et c'est ce que démontre le classement Fast50 – il s'agit d'entreprises spécialisées dans les télécommunications ou l'Internet. Mais pas toujours. **Coretec**, le bureau d'ingénierie belge spécialisé dans les techniques énergétiques (avec de nouvelles solutions comme l'achat groupé d'énergie), est ainsi arrivé à la 39e place avec

un taux de croissance de 459% en 2010 ! Le Rising Star ou prix du débutant de 2010 (entreprises âgées de moins de 5 ans) n'est pas non plus axé sur les logiciels. Il a été remporté par l'entreprise belge **Movetis**, fondée en 2009, active dans les biotechnologies. Cette spin-off de **Johnson & Johnson** a depuis été revendue à **Shire**.

Peut-être votre entreprise est-elle aussi performante et mérite-t-elle d'être reprise dans ce palmarès Fast50? Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 1er juillet chez Deloitte. Industrie Technique & Management s'est entretenu avec **Luc Van Coppénolle**, partner Technology, Media & Telecommunications de Deloitte, à propos du Fast50. À l'inverse des Industrie Awards d'ITM, qui récompensent des projets industriels implémentés dans des entreprises (lisez le compte rendu de la 8e édition dans ce numéro), il s'agit ici de sociétés qui – une fois qu'elles se sont enregistrées via le site [www.fast50.be](http://www.fast50.be) – sont auditées par Deloitte à propos de leur technologie et de leur chiffre d'affaires, puis classées dans le Fast50 selon leur taux de croissance.

## TECHNOLOGY FAST50

Le palmarès Fast50 est ouvert aux entreprises technologiques ayant un siège au Benelux. Celles-ci doi-



L'année dernière, la première entreprise belge Voxbone est arrivée à la 11e place du palmarès Fast50.

vent se porter candidates en remplissant un bref questionnaire. Les entreprises doivent être âgées de plus de cinq ans, avoir réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 50.000 euros au minimum et avoir augmenté ce montant à au moins 800.000 euros en 2011. Le concept technologie est très large et englobe l'informatique comme l'*internet based business*, les technologies informatiques et de télécommunications, les entreprises médias... jusqu'aux technologies *high tech* comme la biotechnologie, les sciences de la vie, les nanotechnologies et les technologies vertes.

La seule restriction est qu'il doit s'agir d'une technologie propre à l'entreprise. Voice over IP n'est pas un développement singulier, mais ce que peut réaliser une entreprise dans ce domaine peut être un grand pas technologique. Toutes les candidatures sont analysées par les consultants de De-

loitte sur la base de ces critères. En septembre, la liste des cinquante entreprises connaissant la croissance la plus rapide (seul critère du classement) est rendue publique. Le palmarès final et l'entreprise la plus performante sont annoncés lors d'un grand événement en octobre.

## RISING STAR & «MOST DISRUPTIVE INNOVATOR»

C'est dans ce même cadre que le prix Rising Star est attribué au mois d'octobre. Ici aussi, les candidatures sont ouvertes. Les critères de participation sont identiques à ceux du palmarès Fast50, sauf que les entreprises candidates doivent avoir été fondées durant une période de 1 à 5 ans. Et ici aussi, il faut fournir la preuve d'un développement technologique propre, avancer un chiffre d'affaires de 50.000 euros l'année précédente et motiver le potentiel de croissance. Un jury analyse les

dossiers et désigne l'entreprise démontrant le plus gros potentiel de croissance.

Cet examen se fait sur la base d'un dossier et d'une conversation téléphonique pendant les présélections. Il est alors demandé à douze entreprises sélectionnées de faire un *elevator pitch* lors de l'événement en octobre: présenter leur projet à un public pendant 2 minutes environ. Le terme *elevator pitch* vient d'Amérique et fait référence, notamment, aux développeurs de projets qui abordent les *venture capitalists* dans l'ascenseur et avaient juste le temps de la montée de l'ascenseur (qui partait du hall de réception pour s'arrêter à l'étage réservé au management, souvent le dernier), pour les convaincre du bien-fondé de leurs projets. C'est sur la base de cette épreuve que le jury décernera le titre de Rising Star.

À côté du titre Rising Star, il y a le *Most Disruptive Innovator award*, qui est décerné à l'entreprise proposant une application innovatrice de technologies existantes, qui apporte un changement global sur son marché. L'année dernière, c'est l'entreprise gantoise **Gatewing**, fondée en 2001, qui a remporté l'award pour la construction de drones qu'elle équipe de caméras et de contrôleurs. L'appareil est conçu pour prendre des photos de l'avancement de travaux d'infrastructures, lesquelles peuvent être converties en modèles 3D et visualisées. Cette entreprise a été vendue à l'en-

treprise américaine Trimble qui est active dans l'arpentage et la cartographie.

### DELOITTE, L'INITIATEUR

Deloitte Belgique est une filiale, ou plutôt une *member firm* de **Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTT Ltd)**, une des Big Four (organisations de consultance). L'or-

les conseils juridiques et fiscaux, la consultance (SAP, ERP, optimisation de la chaîne d'approvisionnement via les outils *lean*, 6 Sigma, CRM...) et les services de conseils financiers (en cas d'acquisition par exemple). L'entreprise déploie une structure matricielle avec cinq business units et plusieurs spécialistes sectoriels:



L'entreprise gantoise Gatewing a remporté le Most Disruptive Innovator Award l'année dernière.

ganisation dispose de *member firms* indépendantes dans plus de 150 pays et regroupe plus de 182.000 professionnels de la finance. Pour l'année fiscale 2011, le chiffre d'affaires s'est élevé à plus de 28,2 milliards de dollars. Deloitte Belgique emploie plus de 2.500 collaborateurs et possède dix bureaux en Belgique. C'est la principale organisation dans le domaine de l'*audit & enterprise risk services* (notamment le contrôle interne, l'amélioration des processus, les contrôles informatiques), la comptabilité (*outsourcing, accountancy, tax & legal, M&A, business & IT* pour PME),

pouvoirs publics, secteur financier, énergie & ressources, *consumer business*, ports et transport. Elle s'adresse principalement aux grandes organisations et aux entreprises nationales et internationales, mais compte aussi des PME dans son portefeuille. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 316 millions d'euros pour l'année fiscale de 2011.

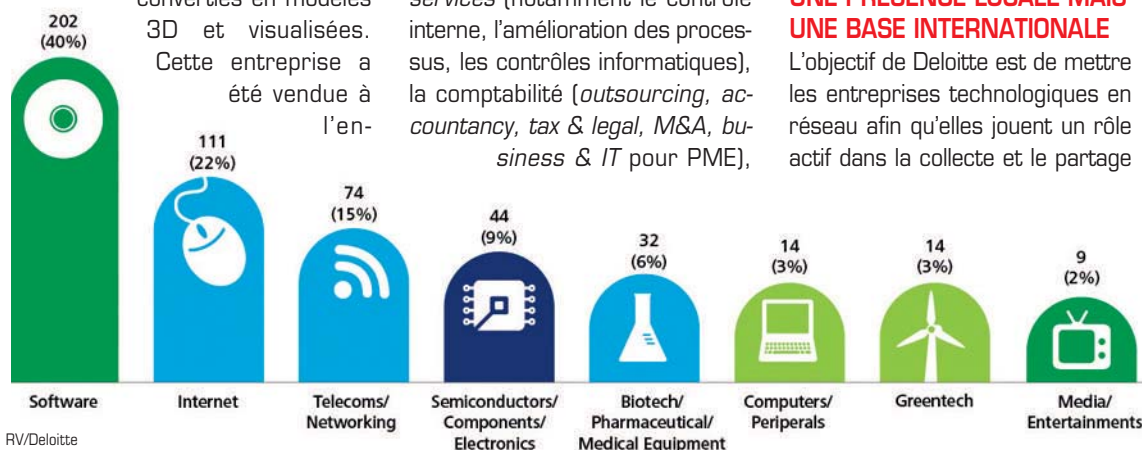
### UNE PRÉSENCE LOCALE MAIS UNE BASE INTERNATIONALE

L'objectif de Deloitte est de mettre les entreprises technologiques en réseau afin qu'elles jouent un rôle actif dans la collecte et le partage

des connaissances ainsi que la recherche d'opportunités professionnelles. D'ailleurs, à côté de l'événement Fast50 en octobre, Deloitte Benelux organise des activités pendant toute l'année: des réunions de réseau, des *Technology Rocks drinks*, des tables rondes, des séminaires... Et comme Fast50 Benelux fait partie de l'EMEA et donc du programme Fast500 international, les chances théoriques d'élargir son réseau sur la scène internationale sont élevées.

Car si le Fast50 s'adresse spécifiquement aux entreprises du Benelux, il ne s'agit aucunement d'une initiative locale isolée. Le programme Fast50 trouve son origine en 1995, à San Jose, Californie. À l'époque, 20 programmes Fast50 étaient actifs au niveau mondial. Par la suite, trois programmes Technology Fast500 ont été établis sur base des programmes locaux, un pour chaque région. Il y a donc un Fast500 pour l'Amérique du Nord, pour l'Asie pacifique et pour l'EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique).

Pour les participants, il s'agit d'une belle opportunité de rencontrer des compatriotes. Pour Deloitte, son avantage se trouve dans la possibilité d'entrer en contact avec des entreprises à croissance rapide. Des entreprises qui peuvent rechercher de la guidance sur la croissance et un support, principalement dans des domaines comme la protection des marques et des connaissances, le financement de la croissance et éventuellement l'introduction en Bourse ou l'évolution de la structure organisationnelle. L'année dernière, plus de 200 envois ont été réceptionnés pour le Fast50, dont 39 provenaient de Belgique. Cette année, Deloitte ambitionne de relever le nombre de dossiers belges drastiquement à la hausse. Et qui sait, peut-être verrons-nous un jour l'organisation d'un Fast50 typiquement belge. ■



Cette illustration reprend le nombre de sociétés qui ont participé au concours par secteur industriel (chiffres Fast500). Comme vous pouvez le voir, il n'y a pas que des entreprises IT.